

Prêts d'honneur aux créateurs, repreneurs et développement d'entreprises

INITIATIVE PAYS DE SAINT OMER

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'Initiative Pays de Saint Omer a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise.

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création, de reprise d'entreprise et de développement d'entreprises ayant entre 1 et 5 ans.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Secteurs d'activité exclus :

- Agriculture,
- Professions libérales,
- Services d'intermédiation financière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant jusqu'à:

- 15 000 € pour un prêt création,
- 25 000 € pour un prêt reprise,
- 40 000 € pour un prêt croissance,
- 10 000 € en supplément, pour un prêt jeunes entrepreneurs.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur une période de 3 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Pays de Saint Omer.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE PAYS DE SAINT OMER

- Maison du Développement Economique
16 place Victor Hugo
BP 10094
62502 SAINT-OMER CEDEX
Téléphone : 03 28 52 90 36